

DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX		TRANSFORMATION D'UN GARAGE EN PIECE DE VIE	
Délai d'instruction du dossier complet : 1 mois . 2 mois en périmètre des Monuments Historiques			
CONSTITUTION DU DOSSIER 1 exemplaire en cas de dépôt papier			
1-FORMULAIRE	CERFA N° 13703*11 (maison individuelle) http://www.service-public.fr		
	Rubriques 1, 2 et 3 – identité du déclarant ( et/ou mail conseillés), terrain Rubrique 4.1 – indiquer la description du projet Rubrique 4.2 – surface des constructions existantes et surface créée (= surface du garage transformée) Rubrique 8 – dater et signer		
2-PIECES A FOURNIR	2-1 PLAN DE SITUATION Extrait Plan de ville ou carte IGN Site utile : https://www.brest.fr cliquer sur « carto », sélectionner le thème « cadastre » et renseigner votre adresse ou votre numéro de parcelle		
	2-2- PLAN DE MASSE Sur un extrait cadastral (www.cadastre.gouv.fr ou cartographie de https://www.brest.fr indiquer sur le plan à l'échelle, l'emplacement exact du garage transformé. Indiquer également sur le plan de masse, l'emplacement sur votre propriété, des places de stationnement existantes conservées ou créées par compensation du garage supprimé.		

2- PIECES A FOURNIR	2-3-PHOTO(S) DE L'EXISTANT Vue élargie du garage et de la maison prise à partir de la rue.	
	2-4-LE PROJET Descriptif des matériaux et teintes envisagées pour la transformation – vous pouvez fournir une note descriptive pour faciliter la compréhension du projet. Des élévations cotées de la façade transformée sous forme de dessins ou de plans sous format informatique. 2-5-INSERTION Photo montage à partir de la photo de l'existant.	<p><i>Création d'une fenêtre à deux vantaux en façade sur rue, de dimensions et matériaux identiques aux autres fenêtres.</i></p> <p><i>Place de stationnement</i> →</p> 

Le service urbanisme est à votre disposition en amont du dépôt de la déclaration préalable afin de vérifier la faisabilité règlementaire et/ou architecturale de votre projet

Contact : urbanisme@mairie-guipavas.fr / 02 98 42 71 10